



HAL
open science

Les difficultés de gestion des ressources ” naturelles ” et de développement rural dans un milieu anthropisé : l’expérience du Projet Oued Srou (Maroc central)

Moulay-Driss El Jihad

► To cite this version:

Moulay-Driss El Jihad. Les difficultés de gestion des ressources ” naturelles ” et de développement rural dans un milieu anthropisé : l’expérience du Projet Oued Srou (Maroc central). *Norois. Environnement, aménagement, société*, 2010, 3 (216), pp. 25-45. 10.4000/norois.3320 . hal-00681494

HAL Id: hal-00681494

<https://hal.science/hal-00681494>

Submitted on 21 Mar 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOMMAIRE

- Alain THOMAS, Laurent GORET : La conservation d'une espèce patrimoniale en déclin au sein d'un agrosystème. Le cas de la Guifette noire *Chlidonias niger* (Linnaeus, 1758) dans le Marais poitevin
- Moulay-Dris El JIJAD : Les difficultés de gestion des ressources « naturelles » et de développement rural dans un milieu anthropisé : l'expérience du Projet Oued Srou (Maroc central)
- Guy-Serge BIGNOUMBA : Les pêches maritimes en Afrique centrale : les préalables à une exploitation durable des ressources
- Pierre-Marie CHAPON, Clémence BURET, Clément BOLOMER, Philippe CHOISY, Sandro ZAMBERNARDI : Cartes mentales et représentations spatiales de résidents en MARPA : un outil d'aide à l'implantation de nouvelles structures d'hébergement ?
- Émilie BOURGET, Laurence Le DÉ-BLAVO : Définition d'unités paysagères par télédétection en Bretagne : méthodes et critiques
- Marylise COTTET, Anne RIVIÈRE-HONEGGER, Hervé PÉLAY : Mieux comprendre la perception des paysages de bras morts en vue d'une restauration écologique : quels sont les liens entre les qualités esthétique et écologique perçues par les acteurs ?
- Compte rendu de thèse

CONTENTS

- Alain THOMAS, Laurent GORET: *The conservation of a patrimonial and declining species in an agrosystem. The case of the Black tern Chlidonias niger (Linnaeus, 1758) in the Marais poitevin*
- Moulay-Dris El JIJAD: *The difficulties of "natural" resources management and rural development in an anthropized environment: the experience of Oued Srou Project (central Morocco)*
- Guy-Serge BIGNOUMBA: *Sea fishings in Central Africa: prerequisites in a sustainable exploitation of the resources*
- Pierre-Marie CHAPON, Clémence BURET, Clément BOLOMER, Philippe CHOISY, Sandro ZAMBERNARDI: *Mental maps and spatial representations of residents in MARPA: A tool for the implementation of new homes for the elderly?*
- Émilie BOURGET, Laurence Le DÉ-BLAVO: *Defining landscape units in Brittany by using remote sensing: methods and criticisms*
- Marylise COTTET, Anne RIVIÈRE-HONEGGER, Hervé PÉLAY: *Better understanding perception of floodplain lakes landscapes for an ecological restoration: what are the links between aesthetic and ecological qualities?*
- Thesis report

En couverture : Vue de La Boissière-du-Doré (sud-est de la Loire-Atlantique) - années 1960
 Huile sur papier photo (40 x 60 cm), André Lucas (1906-2007).

NOROIS EST LA REVUE DES DÉPARTEMENTS DE GÉOGRAPHIE DES UNIVERSITÉS DE :
 ANGERS, BREST, CAEN, LA ROCHELLE, LE MANS, LIMOGES,
 NANTES, POITIERS, RENNES 2 ET TOURS



Prix : 12 €
 ISBN : 978-2-7535-1257-3

Revue à
 comité de lecture
 et éditée par



N° 216 2010/3 TRIMESTRIEL

TERRITOIRE, PAYSAGE, ANTHROPOISATION, PERCEPTION, CONSERVATION, RESTAURATION

NOROIS

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES N° 216-2010/3 • TRIMESTRIEL

TERRITOIRE, PAYSAGE, ANTHROPOISATION,
 PERCEPTION, CONSERVATION, RESTAURATION



VARIA

Norois bénéficie de la reconnaissance scientifique du CNRS
 Revue soutenue par l'Institut des Sciences Humaines et Sociales du CNRS

REVUE GÉOGRAPHIQUE DES UNIVERSITÉS DE L'OUEST

Norois, 2010/3, n° 216, pp. 25-45.

Les difficultés de gestion des ressources « naturelles » et de développement rural dans un milieu anthropisé : l'expérience du Projet *Oued Srou* (Maroc central)

MOULAY-DRISS EL JIHAD

ICoTEM

(Université de Poitiers)

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société (Bâtiment A5)

5 rue Théodore Lefebvre, 86000 Poitiers

d.eljihad@yahoo.fr

RÉSUMÉ

Au Maroc, la protection des ressources « naturelles » se centre sur la rareté de l'eau engendrée non seulement par la recrudescence des sécheresses, mais aussi par la dégradation des forêts et des sols qui compromet l'efficacité de la mobilisation des eaux par les barrages à cause de l'envasement. Ceci soulève la question de l'aménagement des bassins versants amont, comme le montre l'exemple du Projet *Oued Srou* (POS). Ce projet, objet d'une coopération germano-marocaine, concerne une zone de moyenne montagne très sensible à l'érosion du fait de son substrat à dominante argileuse et de ses massifs forestiers constamment sous pression anthropique.

Les premières actions du projet, basées sur la lutte contre l'érosion, n'ont pas réussi à stimuler la participation de la population. Des mésententes ont rapidement éclaté entre la GTZ (Allemagne), animée par l'approche participative, et le gouvernement marocain qui prône l'aménagement techniciste du territoire visant, en premier lieu, à lutter contre l'envasement de la retenue du barrage d'Ahmed-el-Hansali. Ce désaccord a retardé l'enclenchement d'une approche participative d'autant plus difficile que la population est analphabète, mal organisée et déstabilisée par la misère et le chômage. Après quelques années de recherche, une approche s'inspirant de la tradition locale en matière de gestion des ressources « naturelles » a été mise en œuvre. Toutefois, ses objectifs n'ont pas été entièrement atteints. Si les principales réalisations ont touché les terres privées, l'intégration du domaine forestier à ce processus a échoué. Par ailleurs, pour la première fois au Maroc, des actions ont été destinées spécifiquement aux femmes.

MOTS CLÉS : ressources « naturelles », érosion hydrique, anthropisation, développement rural, approche participative, moyenne montagne, Projet *Oued Srou*, Moyen Atlas, Maroc.

ABSTRACT**The difficulties of « natural » resources management and rural development in an anthropized environment: the experience of *Oued Srou* Project (central Morocco)**

In Morocco, the protection of « natural » resources is centred around water scarcity generated not only by droughts upsurge, but also by degradation of forests and soils which compromises the effectiveness of water mobilization by dams because of sedimentation. This arises the question of catchments area upstream management, as shown by the example of the *Oued Srou* Project. This project, object of a German-Moroccan cooperation, cover a region of mid-mountain highly sensitive to erosion because of its substrate with dominant clay and its forest massifs constantly under anthropogenic pressure.

The project first actions, based on fight against erosion, could not stimulate population's participation. Disagreements burst quickly between GTZ (Germany), driven by participative approach, and Moroccan government advocating technical territory planning, aiming first of all, at fighting against reservoir sedimentation of the Ahmed-el-Hansali dam. This disagreement delayed participative approach commitment, all the more difficult as the population is illiterate, badly organized and destabilized by poverty and unemployment. After some years of research, an approach, inspired by local tradition concerning « natural » resources management was implemented. However, its objectives were not entirely achieved. If the main achievements concern private lands, the integration of forest domain to this process failed. In addition, for the first time in Morocco, of the actions were intended specifically for the women.

KEY WORDS : « natural » resources, water erosion, anthropization, rural development, participatory approach, mid-mountain area, *Oued Srou* Project, Middle Atlas, Morocco.

Les activités liées à l'utilisation des forêts sont anciennes au Maroc. Elles ont été menées et contrôlées par des populations locales peu nombreuses, dont les besoins réduits sont satisfaits sans dommage visible pour l'environnement. Cet équilibre se serait rompu avec le blocus colonial des populations dissidentes durant les années 1920. Privées de leur *azaghar*¹, les tribus montagnardes n'eurent d'autres moyens de subsistance que l'exploitation massive de la forêt de leur *adrar*². Ce blocus aurait transformé les montagnes en enclos à l'intérieur desquels l'entassement des hommes et du bétail aurait fini par dégrader manifestement le potentiel végétal et édaphique (Naciri, 1997). Cette dégradation s'est accentuée pendant les décennies de l'indépendance en raison de l'explosion démographique, de la poursuite de la domanialisation des forêts et de la transformation croissante des parcours collectifs en terrain de culture.

Après le projet DERRO dans le Rif occidental (années 1960), d'autres projets étatiques ont été mis en place à partir des années 1970 dans les montagnes atlasiques (Moyen Atlas central, Haut Atlas central...). L'ensemble de ces projets visait essentiellement à lutter contre l'envasement des retenues des barrages (Fay, 1979 et 1986). Le cas du Projet *Oued Srou* (POS), objet d'une coopération germano-marocaine, s'inscrit également dans la même stratégie pendant les premières années de sa mise en œuvre. Son objectif initial était, en particulier, de réduire l'érosion des sols dans le bassin du Srou, principal affluent du haut Oum-er-Rbia.

Cette étude restitue les difficultés de mise en œuvre d'une démarche participative dans un projet de développement rural. Après avoir exposé les faibles potentialités de la région et son caractère anthropisé et dégradé qui menace le barrage d'Ahmed-el-Hansali d'envasement, nous montrerons les divergences de modèles de développement portés par l'Administration marocaine et la coopération allemande, ainsi que l'évolution de leurs attitudes et celle des populations locales durant la mise en œuvre du POS. Ensuite, nous analyserons les caractéristiques des principales actions du projet dans le cadre d'une réflexion sur la prise en compte des questions de développement rural participatif en rapport avec les préoccupations environnementales.

1. *Azaghar* (pl. *izoughar*) : terme berbère qui désigne le bas pays où les populations pastorales montagnardes viennent passer l'hiver.

2. *Adrar* (pl. *idourar*) : ce terme berbère qui signifie les hautes terres est tombé en désuétude, depuis le début du 20^{ème} siècle, au profit du terme arabe *jbel*. Le terme consacré aux pâturages d'altitude (*agoudal*) sera expliqué plus loin.

Une région de moyenne montagne à faible potentiel agricole

D'une superficie de 1 536 km², le bassin du Srou fournit un débit moyen annuel de l'ordre de 11 m³/s. Il s'étend sur trois milieux naturels : le Moyen Atlas (Causse), le *dir* (piémont) et la Meseta (fig. 1). L'amincissement du massif calcaire du Lias, surtout sur la rive droite, a permis au Srou et à ses affluents d'entailler le Causse et d'atteindre le soubassement argileux du Trias qui est très vulnérable à l'érosion et dont l'épaisseur peut atteindre 300 m (Martin, 1981). La zone du POS occupe une position intermédiaire dans le bassin du Srou, soit une superficie de 500 km², répartie partiellement sur 5 communes de la province de Khénifra. Elle comptait une population de 35 300 habitants en 2004. Constituée à 80 % de paysans, la population tire généralement ses moyens d'existence de cette zone dont 40 % de la superficie est constituée de forêts.

DES RESSOURCES FORESTIÈRES DÉGRADÉES

Le statut foncier de la terre se résume généralement à trois catégories : les forêts (200 km², domaine de l'État), les terres privées (240 km², assimilées à la Surface Agricole Utile, SAU) et les terres collectives (60 km²). Celles-ci sont constituées généralement de parcours et des terres incultes. Elles sont en principe inaliénables et peuvent seulement être partagées, en jouissance, entre les familles d'une collectivité. La répartition des forêts est fort contrastée en raison des variations topo-climatiques qui déterminent un certain nombre "d'étages bioclimatiques" (Sauvage, 1963). Deux étages marquent le paysage végétal de la zone du projet (fig. 2).

Compris entre 800 et 1100 m d'altitude, l'étage semi-aride s'étend sur la vallée inférieure du Srou, soit 40 % de la superficie de la zone et plus de 60 % de la SAU totale. Cet étage reçoit des précipitations relativement modestes (600 à 700 mm/an). Le surpâturage et le défrichement y ont réduit le potentiel végétal à un matorral discontinu (taux de boisement inférieur à 10 %). Le laurier rose et le caroubier parsèment le fond des vallées. Le genévrier, le thuya, le jujubier et le palmier nain émaillent les pentes basses. Le chêne vert apparaît sur les secteurs supérieurs à 1 000 m qui correspondent à l'étage subhumide. Cet étage coïncide avec le Causse où les précipitations sont moyennement abondantes (700 à 900 mm/an) et le taux de boisement dépasse 50 %. Il constitue le domaine de chêne vert jusqu'à 2 000 m d'altitude, là où le cèdre, déjà présent à partir de 1 500 m, continue à subsister. A partir de 2 100 m d'altitude, les peuplements de la cédraie sont séniles et dispersés. A ces hauteurs, des écosystèmes

steppiques (chaméphytes ligneux, xérophytes épineuses...) relevant du bioclimat semi-aride à hiver froid prennent le relais.

Généralement sempervirentes, les essences forestières s'adaptent à la sécheresse estivale (4 à 7 mois avec $p < 2t$, p et t étant respectivement les précipitations et les températures mensuelles) par la faible transpiration des feuilles réduites et vernissées du chêne vert ou épineuses du cèdre. Ce patrimoine forestier est exposé à une surexploitation qui est due aux fluctuations de la production agricole qui constituent l'un des principaux facteurs de l'exode vers les villes.

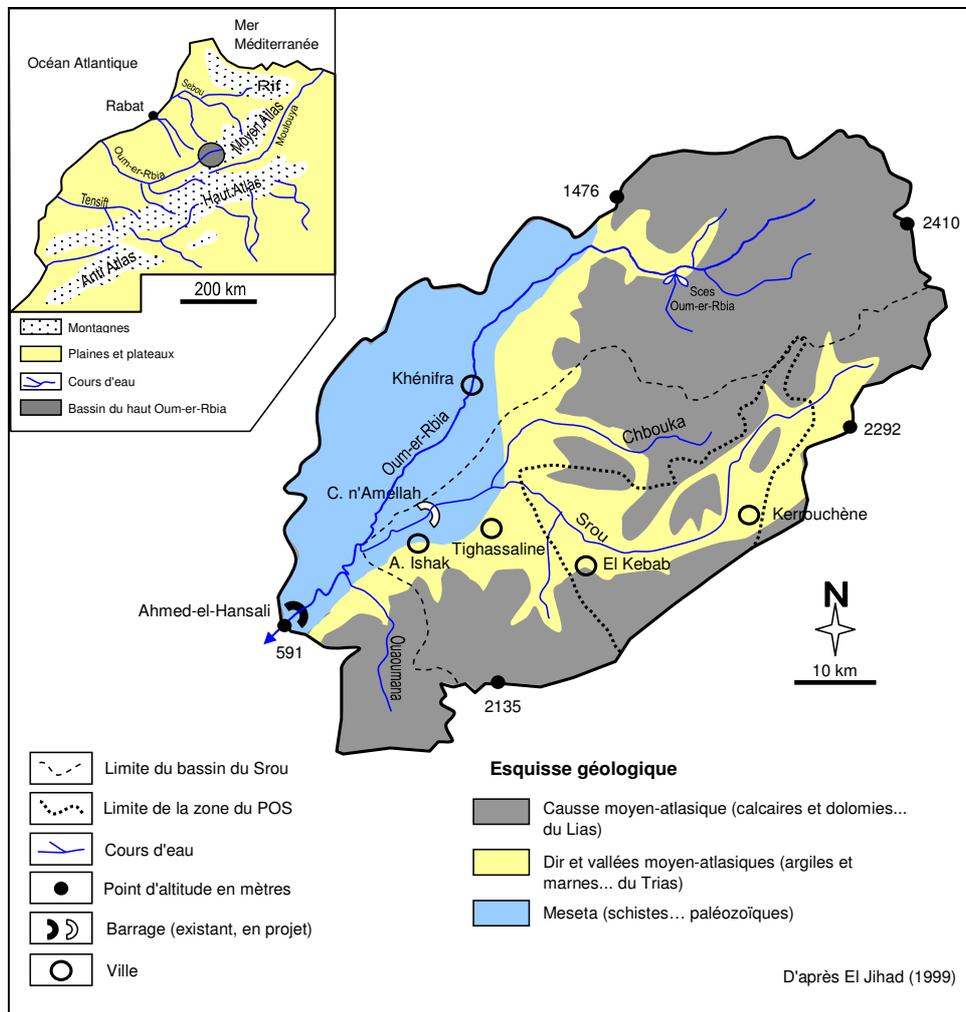


Figure 1 : Situation de la zone du POS dans le bassin du haut Oum-er-Rbia : esquisse géologique
Location of the POS area in the upper basin of the Oum-er-Rbia : geological sketch

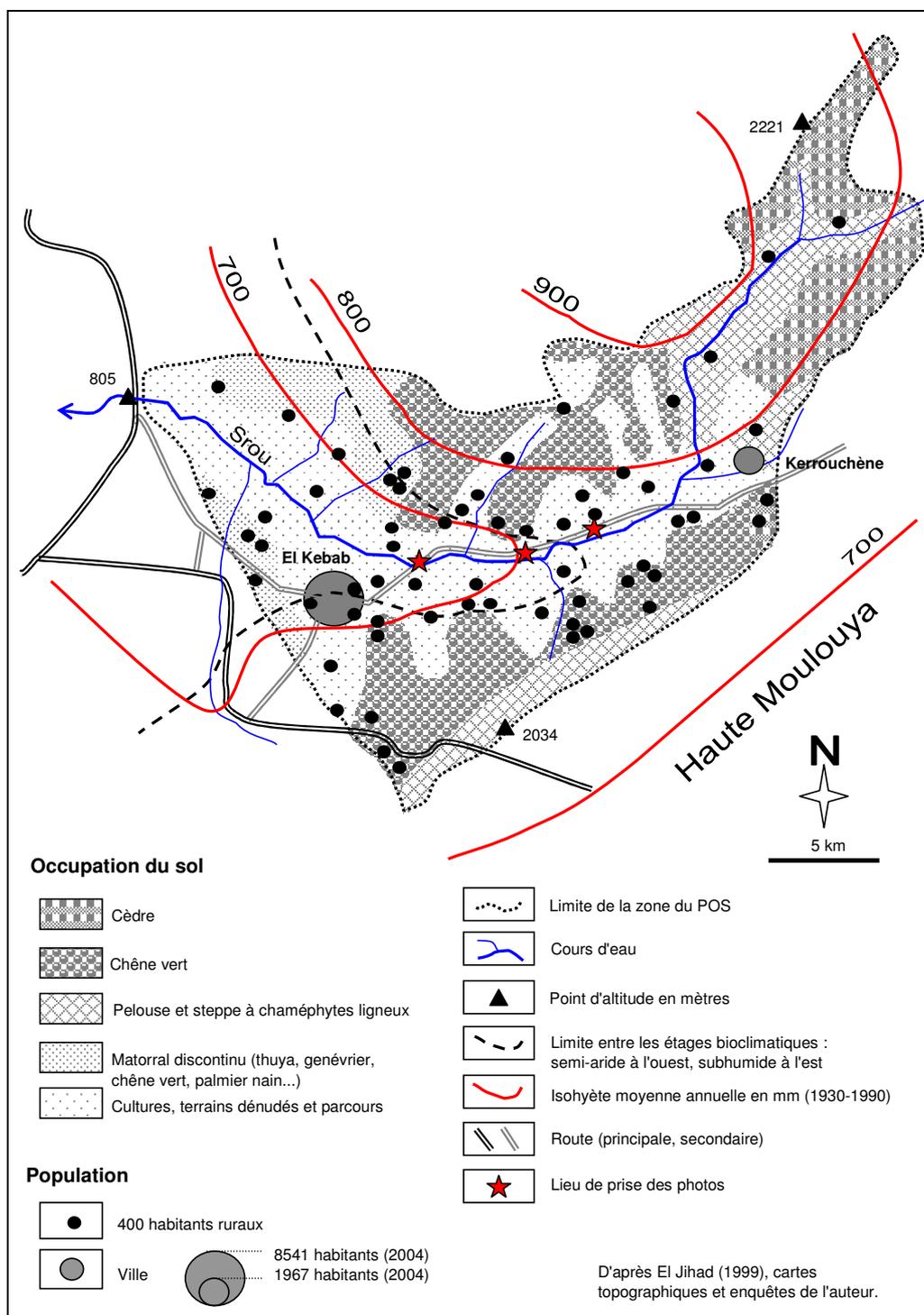


Figure 2 : Occupation du sol et répartition spatiale de la population rurale et urbaine dans la zone du POS en 2004

Land use and spatial distribution of the rural and urban population in the POS area in 2004

LE FAIBLE POTENTIEL AGRICOLE FAVORISE L'EXODE RURAL

S'appuyant sur l'exploitation de plusieurs terroirs (forêts, parcours, terres de culture), l'activité agricole trouve dans le bassin du Srou des conditions climatiques et topographiques peu favorables (pluies irrégulières et torrentielles, grêle, excès thermiques, relief accidenté, sols pauvres...). Les travaux à l'aire dominant partout. La mécanisation ne concerne que certaines grandes exploitations céréalières accessibles. L'assolement biennal céréales/jachère est le trait dominant d'une agriculture extensive où l'élevage occupe une place importante. Les cultures irriguées n'occupent que 4 % de la SAU. Elles sont concentrées dans la vallée inférieure et moyenne du Srou autour des principales sources et dérivations de cours d'eau, où les densités peuvent atteindre 150 hab./km². Ailleurs, l'enfouissement des eaux et le froid sont défavorables à un peuplement dense (densité inférieure à 15 hab./km²). L'économie est basée sur l'élevage (surtout ovin) et une céréaliculture aléatoire dans les dépressions du Causse (jusqu'à 1 900 m d'altitude).

Le mode du faire valoir indirect ne concerne que 20 % de la SAU. Il renvoie généralement au métayage qui permet aux paysans sans terre (9 % des ménages) de survivre à la campagne. L'importance du chômage (30 à 40 %) pousse de nombreuses familles à exercer des activités complémentaires extra-agricoles ou à émigrer. Bien qu'elle demeure majoritaire avec 70 % en 2004, la population rurale est en constante diminution à cause de l'exode rural. Entre 1986 et 2004, sa croissance annuelle est faible (0,64 %) par rapport à celle de la population urbaine (2,36 %). Celle-ci se concentre dans deux villes, El Kebab et Kerrouchène, qui abritaient 10 500 habitants en 2004. Pauvres économiquement, ces deux villes doivent leur relative importance, en tant que chefs-lieux de communes, aux fonctions administratives et aux activités commerciales animées principalement par le marché hebdomadaire.

La population de la zone du projet a sextuplé entre 1900 et 2004 (fig. 3), soit un taux d'accroissement annuel de 1,72 %. Cette croissance, qui tendait à la diminution depuis les années 1980, restreint la SAU moyenne dont dispose chaque habitant. Le rapport ne dépasse pas 0,7 ha/habitant en 2004. Cette moyenne masque à la fois l'importance de la micropropriété et la concentration foncière. 33% des ménages (jusqu'à 12 personnes par ménage) possèdent des surfaces vivrières (<5 ha), soit 8 % de la SAU. En revanche, les exploitations de plus de 50 ha ne représentent que 1 % des ménages mais couvrent 6 % de la SAU totale.

Quand l'éleveur manque de terres, il se rabat sur la forêt pour amortir les charges tributaires de la location des terres de pâture (jachère, chaume...). Les besoins s'accroissent pour l'ensemble des éleveurs en période hivernale (septembre à février) à cause d'enneigement, ou encore pendant les périodes de

sécheresse prolongées durant lesquelles les parcours n'offrent que des aliments à faible valeur nutritive. Pendant ces périodes, les éleveurs procèdent à des écimages et des ébranchages d'autant plus sévères que les potentialités fourragères des parcours et des champs en jachère s'amenuisent. Les parcours forestiers d'altitude sont particulièrement prisés en été lors de la transhumance estivale qui se pratique encore, mais individuellement et sur de courtes distances (< 10 km) grâce au compartimentage du relief. Si les cédraines sont tant bien que mal protégées, la situation est, par contre, critique pour les chênaies dont la densité s'affaiblit autour des villages, des bergeries et des terres de culture. Estimée à plus de 4 UPB/ha³, la charge animale dans les forêts est largement supérieure aux seuils préconisés dans les parcours méditerranéens, soit 1 UPB/ha (Goujon, 1977). Si les ravages par le feu sont insignifiants, les délits de coupe de bois vif, de surpâturage et de défrichement sont fréquents, exposant de ce fait les sols à l'érosion.

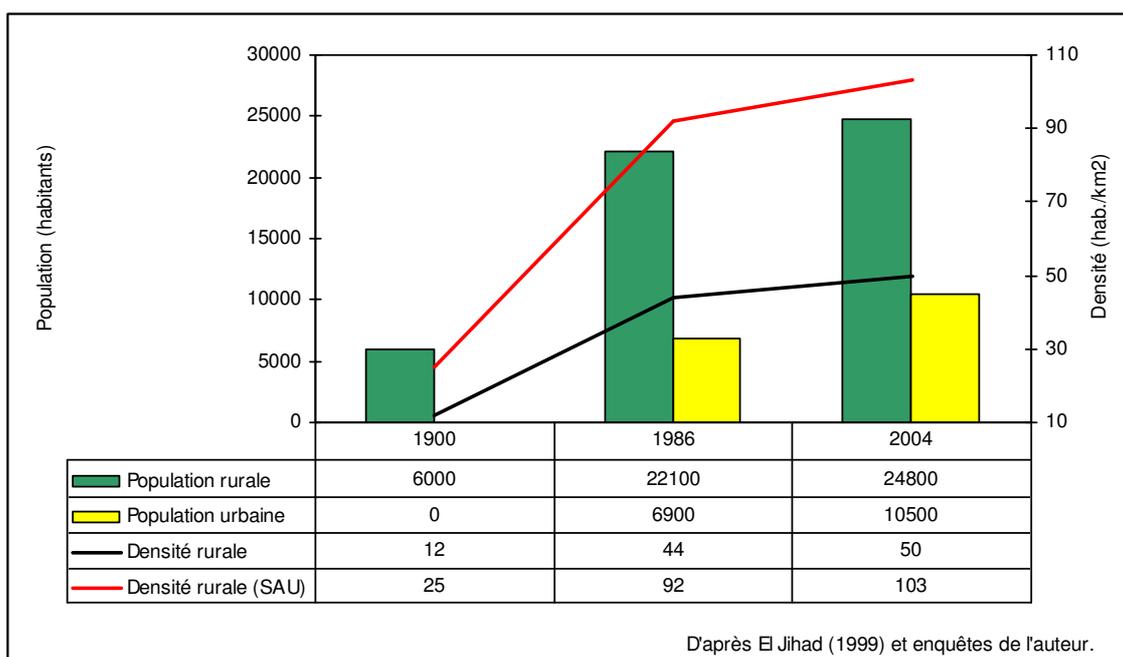


Figure 3 : Évolution de la population urbaine et rurale et de la densité rurale dans la zone du POS entre 1900 et 2004

Evolution of the urban and rural population and the rural population density in the POS area between 1900 and 2004

3. L'UPB (unité petit bétail) est un paramètre de comptage. 1 UPB correspond à 1 ovin ou caprin adulte. 1 bovin représente 5,2 UPB, 1 équidé fait 5 UPB.

L'érosion des sols : un problème et deux points de vue

Dans la zone du POS, le phénomène de l'érosion est difficile à analyser en raison de l'interaction de plusieurs facteurs. Les objectifs initiaux du POS étaient de lutter contre l'érosion. Par contre les populations n'ont pas été prises en compte. C'est l'objet même des discordes qui ont caractérisé les débuts du projet.

UN BASSIN VERSANT EN PLEINE RHEXISTASIE

Le bassin du Srou est parmi les plus ravagés par l'érosion au Moyen Atlas. Faible sur le Causse boisé, la dégradation spécifique peut atteindre 3 000 t/km²/an sur les terrains argileux qui affleurent sur plus de 40 % de la zone du POS (*dir*, vallées...). Les pentes supérieures à 12 %, qui couvrent plus de 60 % de la zone, caractérisent une bonne partie de ces terrains.

L'érosion hydrique est aggravée par certaines pratiques culturales (défrichage, jachère nue, labour dans le sens de la pente...). En fonction de la raideur de la pente, les processus érosifs déterminent une morphologie variée où les glissements de terrains surplombent les versants ravinés et les bad-lands qui occupent seulement 10 % de la surface de la zone, mais qui fournissent 50 à 60 % de la dégradation spécifique moyenne de la zone, estimée à 1 200 t/km²/an. Le reste provient du sapement des berges lors des crues torrentielles (Ministère de l'Agriculture, 1994 ; El Jihad, 1999). Essentiellement domaniales, les surfaces reboisées jusqu'au début du POS sont tellement morcelées et mal protégées que leur superficie est difficile à évaluer (300 à 400 ha).

Les apports en sédiments du Srou se jettent dans l'Oum-er-Rbia sur lequel plusieurs barrages ont été édifiés. Le plus affecté est le barrage d'Ahmed-el-Hansali qui se situe à une quinzaine de kilomètres de la confluence du Srou avec l'Oum-er-Rbia. Ce constat a soulevé la question de la lutte contre l'érosion dans le bassin du Srou. Dans la foulée, le POS a été lancé en 1986. Ce projet fait l'objet d'une coopération entre le Maroc, par le biais de son Ministère de l'Agriculture représenté par l'Administration des Eaux et Forêts (AEF)⁴, et l'Allemagne représentée par l'Agence de Coopération technique (GTZ)⁵. L'ampleur de

4. Depuis l'indépendance du Maroc, les dénominations du ministère de l'agriculture et de ses services n'ont pas cessé de changer au gré des réformes administratives et institutionnelles. Pour éviter tout développement inutile de ces changements, nous utilisons les appellations du Ministère de l'Agriculture/MA (au lieu de MARA et de MADRPM...) et de l'Administration des Eaux et Forêts/AEF (au lieu de DFCCS et de MDCEF...). L'AEF est le service dont dépendait le POS jusqu'à 1996 (fig. 5)

la pauvreté, de l'érosion et des intérêts contradictoires des uns et des autres ont fait que les partenaires du projet (AEF, GTZ, population) ne pouvaient être mus par la même rationalité, et ne souhaitaient pas le même aboutissement à ce projet.

L'AEF : UNE APPROCHE TECHNICISTE DE LA LUTTE CONTRE L'ÉROSION

Le gouvernement marocain s'intéresse à l'érosion dans le bassin du Srou pour protéger le barrage d'Ahmed-el-Hansali contre un envasement accéléré (fig. 1). Le développement économique du Maroc se concentre dans les plaines, les grandes villes et le littoral, alors que le reste du territoire, en particulier les montagnes, continue à remplir son rôle de réservoir de main d'œuvre et de ressources premières. Parmi celles-ci, l'eau constitue le pilier du développement des secteurs productifs en devises tels que l'agriculture et le tourisme. La concurrence du lobby de la grande hydraulique des plaines pour les eaux du bassin du Srou, à l'image de tous les bassins versants montagneux, limite les possibilités du développement de l'irrigation sur place (El Jihad, 1999 et 2001). Les barrages, principal moyen de la mobilisation des eaux, sont menacés d'envasement à cause de la dégradation des forêts et de l'érosion des sols. La fragilité écologique du bassin du Srou fournit à l'État un motif suffisant pour engager des programmes antiérosifs hâtifs pour rattraper les retards pris dans la construction du barrage d'Ahmed-el-Hansali, mis en service en 2001. Cette stratégie de lutte contre l'érosion ne prend pas en compte l'amélioration des conditions de vie des populations locales. Les finalités données au POS par les deux partenaires n'ont pas été suffisamment abordées au début du projet. Ce n'est qu'après le blocage qui a caractérisé les premières actions antiérosives imposées aux populations que les mésententes ont éclaté entre les deux partenaires du projet.

UNE POSITION ALLEMANDE AXÉE SUR L'APPROCHE PARTICIPATIVE

Constatant la faible prise en compte des populations dans le projet, la GTZ a insisté pour définir le POS comme étant un programme de développement rural à double objectif : éradiquer la pauvreté et protéger l'environnement. Elle considère que la dégradation des sols et des forêts pénalise les conditions économiques des populations locales, longtemps maintenues dans un état d'isolement et de sous-équipement. Ces populations, dont la densité rurale dépasse les 50 hab./km², utilisent les maigres

5. GTZ (Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit) est un établissement public autonome chargé de l'exécution de la coopération technique de l'aide bilatérale allemande. Il relève du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ) qui définit la politique allemande de coopération.

ressources « naturelles » disponibles dans des conditions d'exploitation marginales. En collaboration avec la population et les services concernés, la GTZ a voulu tester un modèle de gestion des ressources « naturelles » adapté à un milieu montagneux anthropisé et qui consiste à protéger l'environnement tout en générant des revenus décents pour la population. L'adhésion de celle-ci au projet n'est concevable que si les mesures antiérosives sont perçues comme corrélées à un véritable effort de développement et d'amélioration du niveau de vie. Afin de rompre avec l'approche étatique descendante qui caractérise jusqu'alors les projets de développement rural, la partie allemande a cherché à répondre à la question de savoir comment exploiter rationnellement les ressources « naturelles » tout en limitant la dégradation du sol et de la forêt, et en générant des revenus pour fixer la population. La prise en charge par la population de son propre développement reste la finalité d'un projet de développement durable.

La mise en œuvre du POS : de l'échec annoncé à la réussite relative

Le POS est l'objet d'une coopération technique, basée sur un don financier, qui apporte peu de moyens financiers en matière d'investissement, mais principalement de l'Assistance Technique à l'Administration (ATA). L'enveloppe annuelle est fixée à 3 000 000 DH, dont la part allemande est passée de 50 à près de 70 % depuis 1996. Les fonds affectés à chaque action ne sont pas clairement établis. D'une part, l'affectation des crédits fonctionne, au gré des aléas, selon le principe des vases communicants. D'autre part, la contribution physique et financière des populations à certains aménagements, en particulier ceux de la Petite et Moyenne Hydraulique (PMH) n'a pas fait l'objet d'une comptabilité rigoureuse. Toutefois, cela ne modifie pas le schéma d'ensemble de la répartition des crédits (fig. 4).

Sur le plan des réalisations, deux phases sont à distinguer. La première phase (1986-1995) est caractérisée par une implication difficile des populations et des réalisations éparses et centrées sur la Défense et la Restauration des Sols (DRS). Pendant la deuxième phase (1996-2000) où le projet évolue vers une approche participative, les réalisations ont tendance à se diversifier (tableau 1).

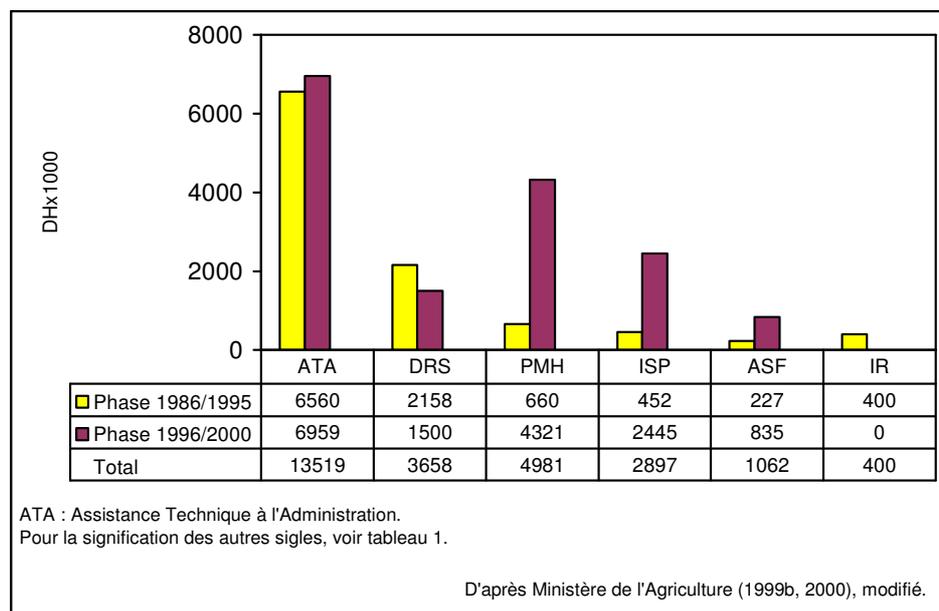


Figure 4 : Bilan financier total du POS (1986/2000)
Total financial balance sheet of the POS (1986/2000)

Tableau 1 : Etat récapitulatif des principales réalisations du POS (1986/2000)
Summary of the main achievements of the POS (1986/2000)

Désignation de l'action	Première phase (1986-1995)	Deuxième phase (1996-2000)	Total
Défense et Restauration des Sols (DRS)			
Fixation des ravins (km)	70	48	118
Cordons pierreux (km)	40	27	67
Distribution des plants forestiers (unité)	362 000	200 000	562 000
Petite et Moyenne Hydraulique (PMH)			
Aménagement des canaux d'irrigation (km)	8	63	71
Extension des surfaces irriguées (ha)	75	684	759
Aménagement des sources (unité)	4	70	74
Bassins d'accumulation (unité)	4	11	15
Petits barrages (unité)	0	2	2
Puits (unité)	3	8	11
Intensification des Systèmes de Production (ISP)			
Distribution des plants fruitiers (unité)	441 200	211 000	652 200
Cultures fourragères (ha)	160	48	208
Cultures maraîchères (ha)	0	7	7
Jachère améliorée (ley-farming) (ha)	140	0	140
Activités spécifiques à la femme* (ASF)			
foyers féminins	2	0	2
Amélioration des foyers (fours, étables...) (unité)	0	52	52
Distribution des semences fourragères et maraîchères (kg)	0	745	745
Installation de pépinières villageoises (unité)	0	11	11
Aviculture (unité)	5 400	10 662	16 062
Microprojets (aviculture...) (unité)	0	9	9
Infrastructures Routières (IR)			
Aménagement de pistes (km)	10	0	10

* Certaines interventions au profit des femmes sont intégrées également à la PMH (sources, puits...) et à l'ISP (cultures maraîchères...).

D'après Ministère de l'Agriculture (1999b et 2000), modifié.

LE POS, UN DÉMARRAGE DIFFICILE

Les études réalisées au début du projet ont permis d'établir une connaissance monographique de la zone du projet (Ministère de l'Agriculture, 1988). Toutefois, la modestie des moyens financiers a limité l'ampleur des recherches systémiques aussi bien sur l'érosion hydrique que sur la complexité des rapports que la population entretient avec son environnement. Au début du projet, le POS adopte une approche dite de "participation adhésion", fondée sur le partage égal des charges avec la population, fournies par celle-ci généralement en main-d'œuvre pour réaliser des actions antiérosives. Cette volonté d'amortir les dépenses publiques n'est pas acceptée par les populations dont les déclarations mettent l'accent sur le manque de confiance vis-à-vis d'une Administration corrompue et incapable d'honorer ses engagements.

En effet, la charte communale de 1976 affecte à certaines communes rurales jusqu'à 80 % de leurs recettes forestières pour les fins de développement local. Au sein des « coopératives sylvo-pastorales » chargées d'exploiter les forêts, le pouvoir de décider revient aux ingénieurs et aux entrepreneurs forestiers. Il en résulte, en l'absence d'une comptabilité transparente, un détournement partiel des revenus forestiers par certains notables locaux et les personnes précitées, généralement sans aucune sanction. Le rôle de la population locale dans la gestion de « leurs » forêts est réduit à solliciter un emploi dans les chantiers forestiers (coupe, reboisement...), faiblement rémunéré. Ceci explique, en partie, que cette population procède à des défrichements plus ou moins excessifs avec la complicité corrompue des gardes forestiers. Le défrichement est considéré comme un moyen de faire disparaître la présomption de domanialité de la forêt et, pour les propriétaires riverains, d'augmenter la superficie de leurs biens fonciers (Laouina, 2000). La superficie forestière endommagée annuellement est estimée à 200 ha dans la zone du POS.

Cela étant, des efforts ont été déployés pour tenter de répondre aux revendications des populations jusque là insuffisamment consultées. Dans ce sens, la GTZ fait appel à la méthode, qui lui est chère, de la Planification Par Objectif (PPO)⁶. La PPO suppose que les actions à entreprendre soient exprimées par les représentants des populations (élus communaux) et des autorités locales en s'appuyant sur l'analyse des problèmes, des objectifs et des approches alternatives. Une fois la planification du projet et le budget

6. A l'origine, la méthode PPO repose sur la doctrine militaire américaine du « logical framework » (cadre logique). Mise en application en 1969 dans le domaine de l'aide au développement, cette méthode a été officialisée à la GTZ, depuis 1983 sous les termes allemands de « Zielorientierte Projektplanung » (ZOPP), pour planifier ses interventions en améliorant la communication et la coopération entre les partenaires d'un projet (GTZ, 1988).

établis, le pilotage du projet consiste à vérifier l'avancement et l'exécution du budget par rapport aux objectifs fixés initialement. Toutefois, ni la méthode (axée sur la lutte contre l'érosion), ni le langage technique (exprimé en français) utilisés pendant les séances de planification ne débouchent sur une participation effective des élus. La démarche de la PPO s'avère peu performante pour un projet à forte part d'handicaps (pauvreté, analphabétisme, corruption, clientélisme, poids des traditions...). La planification est dissociée de la réalité du terrain dans le sens où les séances se déroulent hâtivement en salle à la Direction Provinciale de l'Agriculture de Khénifra (DPA). Bien qu'elle soit représentée par ses élus, la population n'est pas au courant de la planification élaborée et, donc, pas encline à y participer. Les pesanteurs bureaucratiques et les récurrentes surenchères électorales rendent difficile le suivi régulier d'un projet inscrit dans le long terme. Soucieux de leurs intérêts personnels, les élus et les représentants de l'État font preuve d'une compréhension très limitée de l'approche participative. Depuis, les élus communaux ont été écartés du POS (Ministère de l'Agriculture, 1995).

La cellule du POS est placée sous la responsabilité administrative du directeur de la DPA. Elle est rattachée au Service des Eaux et Forêts (SEF) de la DPA. Ce service relève réellement de l'AEF qui assure non seulement la maîtrise d'œuvre du POS, mais également, et de manière non explicite, la maîtrise d'ouvrage puisqu'il était à l'origine de la demande d'actions de lutte contre l'érosion dans la zone du POS. Cette confusion des rôles a souvent conduit à des situations de conflits d'intérêts dictées essentiellement par la volonté délibérée de l'AEF de privilégier les actions de la DRS. Bien qu'ils soient assistés par deux conseillers allemands, les trois ingénieurs forestiers du POS appréhendaient le projet selon les orientations rigides de leur administration de tutelle (AEF) qui refuse d'intégrer la forêt dans les actions envisagées par le POS (comme nous le verrons plus loin). Sous la pression de la GTZ, l'équipe du POS⁷ s'étoffe (en 1993) de trois autres ingénieurs agronomes animés par une certaine approche participative du projet, incompatible avec les méthodes de travail de l'AEF auquel ils sont subordonnés. Celle-ci, par le biais de sa représentation locale (SEF), a souvent entravé la programmation et la réalisation de plusieurs activités et actions, même en dehors de l'espace forestier (ouverture de nouvelles routes par exemple). La complexité des relations de travail a amené la GTZ à émettre des réserves quant à la poursuite de sa participation au projet (fig. 5). Conscient de l'apport financier de la GTZ, le Ministère de l'Agriculture a finalement approuvé la démarche participative souhaitée par la GTZ pour la suite du projet.

7. L'équipe du POS est dirigée par un chef de projet marocain et d'un représentant de la GTZ qui supervisent la gestion des moyens humains et matériels des deux pays partenaires du projet.

En 1996, l'équipe du POS quitte le giron de l'AEF pour se rattacher directement à la DPA au même titre que les autres services. Les collaborateurs du POS, relevant du SEF, sont détachés de ce dernier. Dans la foulée, le SEF se sépare de la DPA⁸ suite à une restructuration des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture. La collaboration entre le POS et l'AEF est limitée désormais aux activités relatives au reboisement. Les changements intervenus dans les relations tutélaires ont permis au POS de jouir d'une large autonomie dans la gestion des moyens humains et matériels mis à sa disposition. Ces conditions ont contribué dans le sens de la participation effective de la population au projet.

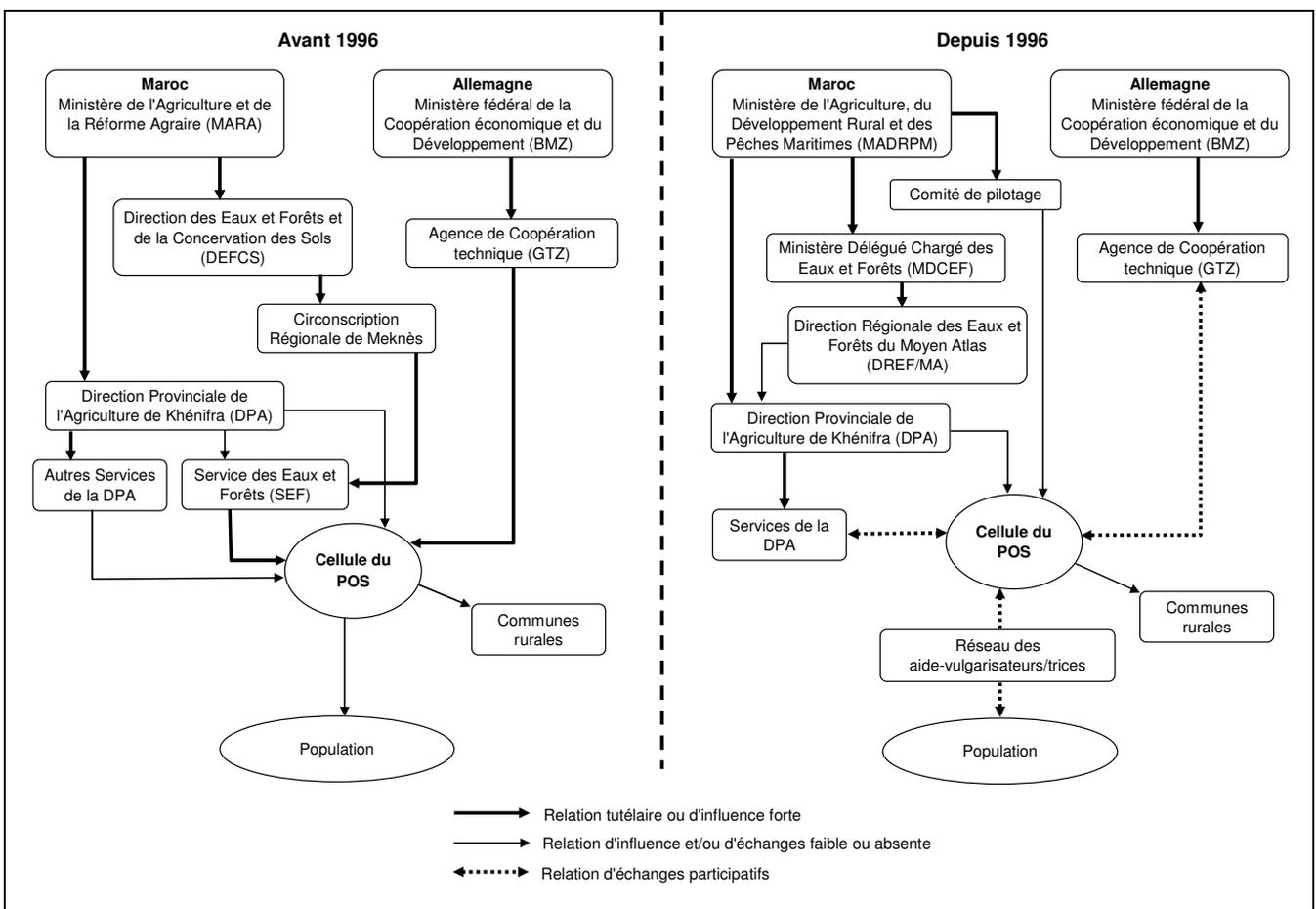


Figure 5 : Le positionnement de la cellule du POS dans l'organigramme de travail avant et après l'adoption de l'approche participative
The positioning of the unit of the POS in the working organization chart before and after the adoption of the participative approach

8. Jusqu'alors, l'intégration du SEF à la DPA est dictée par des raisons purement économiques.

LA NOUVELLE APPROCHE DU POS : L'IMPLICATION ACCRUE DES POPULATIONS

La question de l'intégration de la forêt dans le système d'exploitation agricole étant dans l'impasse, la GTZ se contente d'intervenir au niveau des terrains privés par l'instauration d'un dialogue direct avec les populations. Alors se pose le problème de l'échelle spatiale de planification. Le schéma socio-territorial classique d'une tribu est constitué de plusieurs fractions, elles-mêmes constituées de plusieurs *douars* qui occupent le bas de l'échelle. Dans son acception la plus large, le *douar* diffère du village dans la mesure où il tient plus à la terre qu'à l'habitat, ce qui correspond donc au territoire (ou plus adéquatement au terroir) d'un groupement de familles dont les membres se réclament d'une souche commune (Beaudet, 1965).

Amorcée pendant la période coloniale, la dislocation de cette organisation socio-territoriale a réellement commencé au lendemain de l'indépendance, lorsque le nouveau découpage communal rural s'est substitué au découpage territorial dit tribal dans la gestion des affaires des populations. L'agent d'autorité (*Caïd*), à la tête de la nouvelle commune dont le territoire ne coïncide que rarement avec celui de l'ancien découpage de tribu, n'utilise plus la *jmaa* (assemblée traditionnelle représentant une collectivité territoriale tribale) dans ses relations avec la population, mais les services du *Cheikh* et du *Moquadem*⁹. Aujourd'hui, la communauté tribale n'est plus « maître » de son territoire. À l'inverse des groupes sociaux du Haut Atlas central, caractérisés encore par une forte cohésion interne (Auclair, 1996 ; Mahdi et Domínguez, 2009), ceux du Moyen Atlas occidental se sont disloqués, depuis les années 1970, en raison aussi bien de la sédentarisation de la population que de la progression de l'urbanisation dont l'influence sur le mode de vie des populations pauvres de la campagne est manifeste (Johnson, 1995). L'inégale répartition des infrastructures socio-économiques entre la ville et la campagne génère un sentiment d'infériorité et d'abandon chez les populations rurales, en particulier chez les jeunes qui, pour la plupart, délaissent le travail agricole peu rentable pour émigrer vers les grandes villes ou à l'étranger. En plus de l'arrivée dans la région d'autres populations plus entreprenantes dans le domaine des affaires, l'émigration se place en tête des facteurs qui expliquent l'inégalité croissante face à la détention des moyens de production par les populations rurales (terre, eau, capital...). De retour dans le village, un migrant devient socio-économiquement mieux "coté" qu'un paysan, ce qui incite les jeunes des familles défavorisées à suivre l'exemple.

9. Le *Cheikh* (pl. *chioukh*) et le *Moquadem* (pl. *moquadem*) sont les représentants du Ministère de l'Intérieur en milieu rural, respectivement au niveau de la fraction et du *douar*.

Dans la foulée de ces mutations sociétales, les « restrictions communautaires participatives », appliquées autrefois dans le cadre de l'*agoudal*¹⁰, ont disparu. Autant les restrictions endogènes de l'*agoudal* ont été acceptées, autant les nouvelles restrictions exogènes de l'AEF, quant à l'utilisation des forêts (pacage, extraction du bois de feu et d'œuvre...), sont mal perçues par des populations qui considèrent encore les forêts comme leur héritage tribal. La réinvention de la gestion communautaire se heurte aujourd'hui à des problèmes d'ordre juridique et foncier. D'une part, les dispositions du code forestier marocain (loi du 10 octobre 1917 et décrets ultérieurs) en matière d'approche participative dans la gestion des ressources forestières sont insuffisantes, voire obsolètes. Elles ne tolèrent en forêts que le parcours de troupeaux et le ramassage de bois mort, alors que les labours et les coupes de bois y sont interdits ou réglementés. D'autre part, les terres collectives, du fait des atteintes officielles et privées qu'elles subissent, offrent des cas de figures où le statut foncier est ambigu, c'est-à-dire entre le *melk* (privé) et le collectif (bien commun ou domanial). Plus ou moins mêlées aux forêts et aux terres privées, les terres collectives concernent actuellement des terres pauvres (terrains déclives, rocheux, rocailleux, érodés...) qui sont sous pression d'une vaine pâture excessive (Mekouar, 1984 ; El Jihad, 1999 ; Potters *et al.*, 2003).

Malgré ces évolutions qui favorisent le développement d'un individualisme qui va à l'encontre des pratiques collectives d'antan, les responsables du POS ont cherché à réactiver certaines pratiques séculaires qui se perpétuent encore, tant bien que mal, par certaines populations. A l'échelle du *douar*, qui constitue un champ d'expression des solidarités avec un minimum d'antagonisme, la population peut être assez facilement informée et concertée. Toutefois, concernant la planification spatiale, l'étroitesse du *douar* semble constituer un handicap. Le choix porté en 1993 sur le niveau du *douar* (qui est toutefois conservé pour la concertation) a été abandonné, en 1995, au profit de la fraction. Le territoire de chaque fraction se présente en finage allongée dans le sens de la pente d'un grand versant avec des dénivelés qui peuvent dépasser 1000 m. Ce finage réunit au moins deux terroirs agropastoraux différents : un dans le Causse (*adrar* ou *jbel*) et l'autre dans la vallée ou le *dir* (*azaghar*). C'est au niveau de la fraction (traduit spatialement par terroir, ce qui est impropre) qu'on observe une évidente capacité des populations à

10. Le terme *agoudal* (pl. *igoudlan*) signifie, stricto sensu, pâturage d'altitude. Dans sa définition lato sensu, l'*agoudal* (ou l'*agoudal villageois* pour le différencier de son sens précité) désigne un espace-ressource (forestier ou pastoral) installé le plus souvent sur des terres de statut collectif et dont l'accès et les usages sont soumis à des règles précises instaurées par une ou plusieurs *jemaas*. Il s'agit le plus souvent de mises en défens temporaires (les dates de fermeture et d'ouverture sont fixes ou négociées), souvent durant les mois de printemps (période la plus sensible pour le développement des plantes), afin de permettre la reconstitution et la continuité de l'écosystème végétal (Lefébure, 1979 ; Auclair, 2005 ; Mahdi et Domínguez, 2009).

s'organiser collectivement pour gérer, naguère, les parcours forestiers et, encore, les périmètres d'irrigation traditionnelle qui s'étendent sur plusieurs terroirs d'un ou deux finages (Ministère de l'Agriculture, 1995 et 1999a ; El Jihad, 1999).

Cette approche des valeurs propres aux populations locales s'est avérée intégrable à une démarche de développement décentralisé dite Gestion du Terroir Villageois (GTV) dont la finalité est l'élaboration du Plan de Développement du Terroir (PDT) par le biais d'un outil de travail dit Méthode Active de Recherche et de planification Participatives (MARP)¹¹. Les nombreuses applications de cette méthode francophone ont démontré son adaptation à la diversité socio-environnementale des milieux, en particulier dans les pays de l'Afrique subsaharienne et à Madagascar. La MARP est un processus flexible orienté vers le travail étroit avec la population (en favorisant son savoir) pour l'aider rapidement à analyser ses besoins et à identifier des solutions pour les satisfaire (Ministère de l'Agriculture, 1999a ; Guèye, 2000 ; Hitimana et Hussein, 2000 ; Rakoto Ramiarantsoa, 2002 ; Lavigne-Delville, 2007).

Constituées de 4 à 6 personnes, les équipes d'enquêteurs sont multidisciplinaires et mixtes pour prendre en compte certains groupes qui ne sont pas d'accès facile, en particulier les femmes (Ministère de l'Agriculture, 1999a). Les enquêteurs utilisent divers outils et techniques (dessins, cartes, photos aériennes, entretiens semi-structurés collectifs ou individuels...) pour élaborer le PDT en concertation avec les représentants de la population qui sont organisés en Comités villageois où tous les *douars* d'un terroir sont représentés autant par les hommes que par les femmes. L'élaboration d'un PDT dure un mois maximum par terroir. Les PDT sont élaborés pour 12 terroirs afin d'intégrer la plus grande diversité en termes de groupes et de zones (fig. 6). Ces terroirs occupent une superficie de 360 km² et comptent 17 000 habitants en 1997. Les PDT sont exécutés selon des accords semi-officiels établis entre le POS et les Comités villageois (Ministère de l'Agriculture, 1999a).

LÀ OÙ LA PARTICIPATION DES POPULATIONS EST SENSIBLE

Au début du projet, malgré la distribution gratuite des plants fruitiers (oliviers, pommiers...) par le POS aux exploitations privées, la méfiance et l'opposition des populations ont perduré parce qu'une majorité des paysans redoutaient une taxation forestière ou l'intégration ultérieure de leurs exploitations

11. La MARP est une méthode inspirée de deux concepts anglais : Rapid Rural Appraisal (RRA) et Participatory Rural Appraisal (PRA). Elle a été développée, à partir de la fin des années 1970, par différents spécialistes qui étaient arrivés à la conclusion que les méthodes habituelles de recherche ne permettaient pas toujours une bonne compréhension des réalités rurales (Guèye et Freudenberg, 1991 ; Chambers, 1994 ; GTZ, 1994).

plantées (celles riveraines des forêts en particulier) au domaine forestier. Avec la mise en œuvre des plans de GTV, ces inquiétudes se sont dissipées, surtout avec l'engagement des aide-vulgarisateurs/trices, issus de la population ciblée, pour mieux faire passer le message participatif du POS. Par conséquent, des actions génératrices de revenus pour les populations se sont multipliées malgré les carences de l'encadrement technique, en particulier celles destinées à l'Intensification des Systèmes de Production (ISP) comme l'arboriculture fruitière et les aménagements hydro-agricoles.

Populations, GTZ et AEF trouvent leur compte dans l'arboriculture. Son rôle pour la protection des sols et sa demande limitée en eau (sauf pour les jeunes plants) expliquent son extension au détriment des cultures maraîchères qui n'ont été planifiées (pendant la deuxième phase) qu'au profit des femmes (7 ha). Les pépinières se sont multipliées pour atteindre 32 unités en 2000 dont 11, dites pépinières villageoises (subventionnées la première année), ont été gérées par les populations locales, y compris les femmes. Étant donné que l'arboriculture ne rapporte rien à court terme, la distribution gratuite de plants fruitiers a été accompagnée d'aides ponctuelles telles que farine, poussins, semences, amélioration génétique bovine... (Ministère de l'Agriculture, 1994 et 2000). Plus de 652 000 plants ont été distribués pour une surface couverte de 1 200 ha, soit 543 plants/ha (tableau 1). Par ailleurs, les cultures fourragères (maïs, bersim, vesce avoine, betterave...) ont été encouragées (208 ha), mais elles n'ont pas assez attiré l'attention des éleveurs non seulement à cause de la rareté de la terre mais également à cause des pratiques locales peu enclines au stockage du foin et au développement des cultures fourragères sur les terres en jachère (près de 30 % de la SAU).

Malgré l'insuffisance des crédits alloués, des aménagements hydro-agricoles (sources, puits, canaux d'irrigation, réservoirs d'accumulation...), marginalement intégrés dans la première phase, ont été renforcés par la suite pour stimuler la participation de plusieurs terroirs. Le bétonnage de plus de 70 km de canaux d'irrigation a permis de réaliser des économies d'eau qui ont contribué plus à l'amélioration de l'irrigation qu'à l'extension des surfaces irriguées (tableau 1, fig. 6). Celle-ci ne représente que 0,27 ha/bénéficiaire, consacrée essentiellement à l'arboriculture (photo 1, fig. 7). Les aménagements hydro-agricoles et les plants fruitiers ne sont pas répartis équitablement sur tous les terroirs, proportionnellement à leurs tailles, pour des raisons qui tiennent à leur richesse en eau, à la densité et à la motivation de leur population ou encore à l'importance des terrains dégradés. En rapport avec les aménagements hydro-agricoles, plusieurs sources et puits ont été aménagés pour alléger la corvée d'eau pour des centaines de femmes et de filles (photo 2).



Photo 1 : Vue vers le Nord-Est. Un terroir irrigué situé à 7 km à l'est d'El Kebab. L'agriculture irriguée s'est développée sur les terrains du fonds de la vallée du Srou. Au dessus, les terrains argileux deviennent de plus en plus pentus et sont soit laissés à l'abandon ou, rarement, occupés par l'arboriculture fruitière. En arrière-plan, apparaît le Causse couvert de forêt de chêne vert (cliché de l'auteur, 6 novembre 2005).

Sight eastward. An irrigated soil located at 7 km east of El Kebab. The irrigated agriculture developed on the grounds of bottoms of the valley of Srou. Above, the clayey grounds become increasingly sloping and are either neglected or, seldom, are occupied by fruit tree-growing. In background, the covered Causse of forest of holm oak appears (author's photograph, November 6th, 2005).

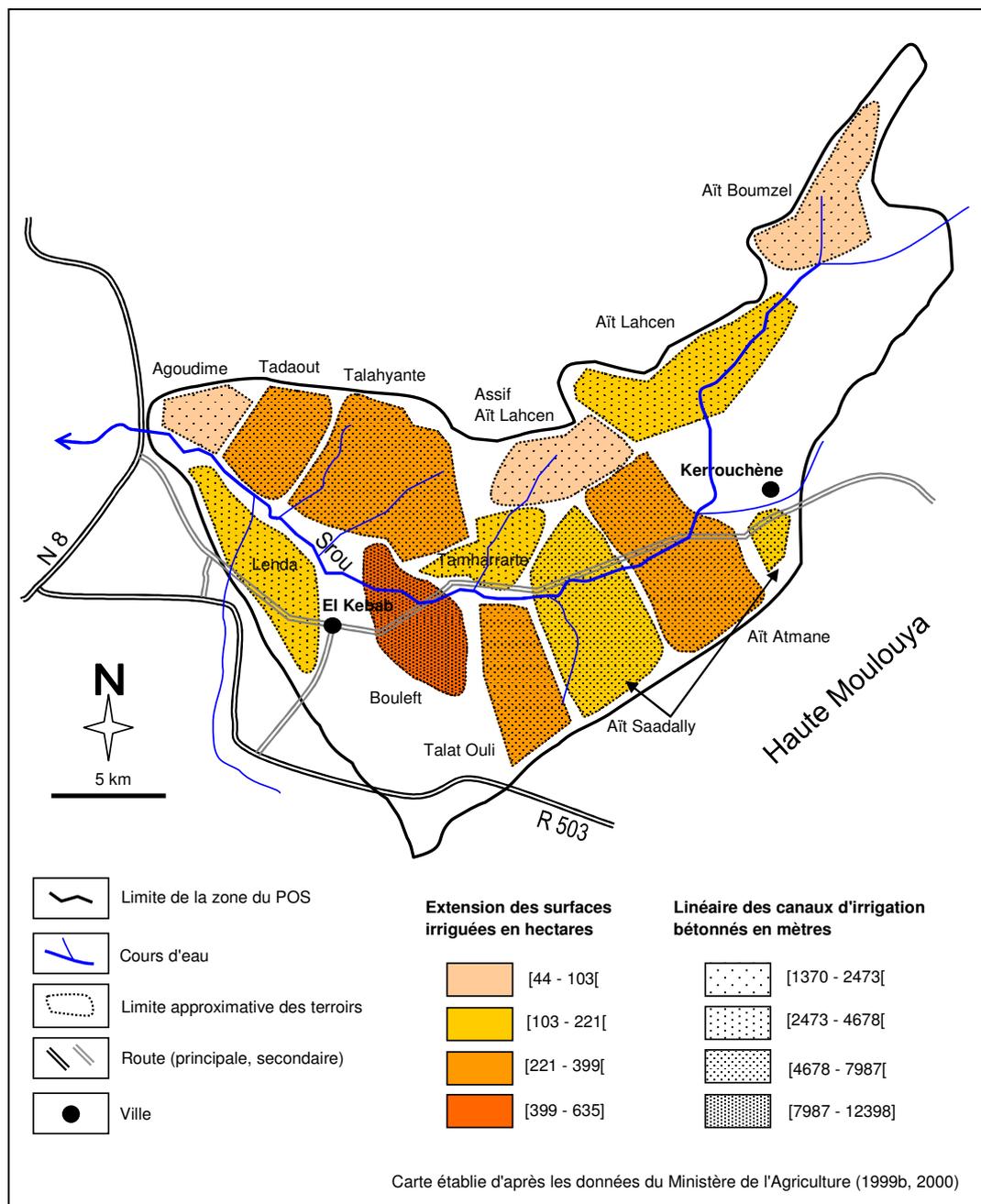


Figure 6 : Répartition par terroir des réalisations de petite et moyenne hydraulique dans la zone du POS (phase 1996/2000)

Distribution by village land of the achievements of small-scale irrigation in the POS area (phase 1996/2000)

Pour inscrire ces activités dans un processus pérenne et dynamique, la GTZ a impulsé, en 1992, la création de l'Association de Micro-finance *Oued Srou* (AMOS) qui a lancé la première expérience de l'activité de micro crédit au Maroc. Le service du crédit de l'AMOS fournit un service financier aux femmes rurales qui, faute d'apport personnel et de garantie réelle, ne peuvent prétendre aux prêts des institutions bancaires. Remboursés à court terme (4 à 6 mois) et avec un taux d'intérêt raisonnable, les prêts (progressifs de 750 à 3 000 dirhams) sont investis dans des activités qui garantissent un bénéfice immédiat (maraîchage, petit élevage, artisanat, petit commerce...). Ils sont gérés au sein de groupes solidaires de 4 à 7 femmes qui se garantissent mutuellement.



Photo 2 : Vue vers le Sud. Exemple d'un aménagement hydraulique du POS, situé à 9 km à l'est d'El Kebab. L'aménagement de la source (2 à 3 l/s) est conçu pour satisfaire plusieurs usages (borne-fontaine, lavoir, abreuvoir). Le surplus en eau est destiné à l'irrigation (cliché de l'auteur, 6 novembre 2005).

Sight southward. Example of a hydraulic installation of the Oued Srou Project, located at 9 km east of El Kebab. The arrangement of the spring (2 to 3 l/s) is conceived to satisfy several uses (drinking fountain, washhouse, drinking trough). The water surplus is intended for the irrigation (author's photograph, November 6th, 2005).

Cette mesure n'a pas atteint complètement son objectif à cause de l'opposition affichée par les hommes qui la considéraient comme une pratique étrangère aux mœurs et une menace pour les intérêts familiaux. Il en est de même de l'Administration locale qui la voyait comme une révolution trop marquée qui pourrait déstabiliser les structures sociales. Ce semi-échec tient au fait que les hommes détiennent les moyens de production et représentent la famille à l'extérieur. Bien que les femmes travaillent aux champs familiaux, leur liberté est limitée par la tutelle que leurs maris exercent sur elles. Seules les femmes âgées et/ou divorcées échappent, à un certain degré, à cette tutelle. Malgré ces blocages, l'activité financière de l'AMOS s'est renforcée progressivement grâce au soutien de plusieurs instances nationales et internationales. Depuis 2000, l'AMOS a étendu son aire d'intervention à l'ensemble de la province de Khénifra et ses alentours, en élargissant ses services à la population masculine à faible revenu, aussi bien en milieu rural qu'en milieu semi-urbain.

L'ÉCHEC DU PLAN DE L'INTÉGRATION DE LA FORÊT DANS LE SYSTÈME AGRICOLE

Étant donné que la démarche GTV est une approche de l'ensemble des contraintes et atouts d'un territoire rural, la forêt ne peut y être écartée. Pour associer la population à la gestion des forêts et instaurer un équilibre entre ces dernières et l'exploitation des terres cultivées, la GTZ tente un dernier recours en présentant, en 1997, un plan dit Aménagement Forestier Concerté (AFC). Le but de ce plan est de réinventer la gestion communautaire des forêts selon les règles d'une gouvernance territorialisée qui définissent les droits et les devoirs des différents partenaires (citoyens, entreprises forestières, communes...) vis-à-vis de l'État qui fixe les normes en concertation avec tous les acteurs de la société civile (Ministère de l'Agriculture, 1999a ; Fay, 1987). Les systèmes communautaires de gestion des pâturages forestiers sont largement expérimentés dans plusieurs pays de l'Afrique (Madagascar, Cameroun, Sénégal, Burkina-Faso, Bénin...) depuis déjà deux à trois décennies, suivant des modèles qui vont de différents types de droits de gestion à une profonde réforme foncière aboutissant à l'appropriation. Les taux de réussite sont généralement encourageants (Drabo *et al.*, 2001 ; Faye, 2001 ; Marty, 2001 ; Rakoto Ramiarantsoa, 2002).

Le concept de l'AFC, destiné à être expérimenté dans deux terroirs sur 2 000 ha de la chênaie situés au nord de la vallée du Srou, a été finalement abandonné. L'AEF n'est pas fervente de la gestion communautaire des forêts pour des raisons qui tiennent aussi bien aux conditions hydro-climatiques défavorables à la régénération forestière qu'aux effets "secondaires" d'un contexte socio-économique marqué par une croissance démographique soutenue et la pauvreté. Avec la disparition progressive de la

transhumance, la sédentarisation de la population et la recrudescence des années sèches, le séjour des troupeaux en forêts s'allonge et compromet, par conséquent, la reconquête forestière par des interventions écologiques dont les délais sont d'ordre générationnel.

Depuis le début du 20^{ème} siècle, la population a sextuplé dans le Moyen Atlas occidental, alors qu'elle n'a fait que triplé au mieux dans le Haut Atlas central. Les densités rurales moyennes évoluent dans les mêmes proportions (Couvreur, 1986 ; El Jihad, 1999). Si certains auteurs (Auclair, 1996 ; Fay, 1986) constatent que, dans certaines vallées du Haut Atlas central, il n'existe pas de relation linéaire entre forte densité humaine et aggravation des processus de déforestation et d'érosion, force est de constater que ces vallées, bien qu'elles soient localement assez densément peuplées (35 à 40 hab./km²), sont enclavées (relief accidenté) et loin des centres urbains (40 à 60 km). Par contre, les campagnes du Moyen Atlas occidental sont parsemées de petites et moyennes villes qui constituent des débouchés pour l'écoulement des produits d'abattage forestier. Dans la zone du POS et sa périphérie occidentale, une demi-dizaine de villes abritent près de 200 000 habitants dont plus de 150 000 à Khénifra qui se trouve à seulement 15 km de la zone du POS. Cette urbanisation galopante implique une certaine densité de routes qui favorise la mobilité alors que les moyens de surveillance des forêts stagnent.

Au Moyen Atlas occidental, les massifs forestiers sont plus ou moins surveillés suivant non seulement la densité de la population (2000 à 2500 hab./garde forestier), mais également en fonction de l'essence forestière. Les chênaies sont moins bien surveillées que les cédraies qui sont la cible de bandes « spécialisées » dans le façonnage des madriers. De l'ordre de 1 poste pour 80 km² de forêts en moyenne, la densité des postes forestiers tend à s'accroître à proximité aussi bien des aires couvertes par la cédraie que des routes et pistes qui les sillonnent. La proximité des centres urbains, la densité des routes et l'insuffisance de la surveillance jouent un rôle important dans la dégradation des forêts. La population défriche là où elle est moins inquiétée et déploie moins d'effort pour écouler les produits extraits de la forêt.

Par ailleurs, les fortes densités rurales du Moyen Atlas occidental s'accompagnent d'un accroissement des effectifs des troupeaux en raison non seulement de la croissance des populations locales, mais surtout du développement d'associations pastorales entre ruraux pauvres ayant le droit en tant riverains de la forêt, et des citoyens économiquement puissants, mais qui sont juridiquement exclus de la forêt (Mekouar, 1984 ; Laouina, 2000). Ces associations pastorales entre ruraux et citoyens exacerbent la concurrence entre les éleveurs et renforcent l'anarchie dans l'utilisation des ressources pastorales.

S'opposant au plan forestier de la GTZ, l'AEF a focalisé son intention sur l'application de son programme de lutte contre l'érosion en prenant parti pour la plantation fruitière des exploitations privées et la reforestation massive du domaine forestier (tableau 1). Depuis 1996, les actions de la DRS sont considérées par l'AEF comme un moyen pour gagner l'adhésion des populations en raison de l'intérêt que celles-ci tirent non seulement du travail rémunéré dans les chantiers domaniaux, mais également des travaux destinés à la protection d'ouvrages de la PMH (prises d'eau, canaux...) contre les crues et le ruissellement. Malgré les difficultés d'intervention sur les exploitations instables, certaines espèces adaptées au climat local (cyprès, acacia, eucalyptus...) y ont été introduites tant bien que mal pour constituer des haies vivantes ou traiter les bad-lands.

L'idée, déjà ancienne, de construire un barrage à l'aval du bassin du Srou pour retenir les sédiments resurgit de nouveau (El Jihad, 1999). Ceci reflète l'inadaptation des techniques antiérosives mises en œuvre, non seulement en raison des conditions morpho-lithologiques et climatiques locales (pentes fortes, substrat argileux, averses intenses...), mais aussi des blocages socio-économiques. En effet, la population locale ne considère pas ou peu l'érosion des sols comme le résultat de la pression exercée par une démographie galopante, mais comme un fait naturel que l'on ne peut combattre. Cela étant, de toutes les actions du POS, ce sont les actions antiérosives (reboisement, fixation des ravins, cordons pierreux, traitement des bad-lands...) qui sont les moins prometteuses en termes de durabilité en raison moins de l'extrême rhexistasie du milieu que des défauts de conception des ouvrages antiérosifs. Sur le terrain, le comportement de tous les types d'ouvrages adoptés pour stabiliser l'évolution des ravines (branchage, gabion, digue de pierres...) semble lié à la taille de la ravine, dans la mesure où ils sont mieux conservés dans les petites ravines, en raison des faibles écoulements. Dans les grandes ravines de plus de 500 m de longueur (bassins de 40 à 150 ha), ils ont tendance à céder.

Au même titre que l'emploi et les aménagements hydro-agricoles, le réaménagement des pistes existantes et l'ouverture de nouvelles routes constituaient l'une des principales revendications des populations. La qualité médiocre et l'insuffisance des routes se répercutent négativement sur la vie quotidienne des populations (scolarisation, déplacement, approvisionnement des villages, installation des services de proximité...). Les pistes et les routes qui sillonnent la zone sont mal entretenues et généralement impraticables en période d'intempéries (photo 3). Le POS n'a procédé, généralement, qu'à une réhabilitation des pistes et des routes existantes. L'AEF considère que l'ouverture d'une route accentuerait, aux abords de son tracé, l'exploitation commerciale illégale des ressources forestières par

l'acheminement rapide (par camion et non plus à dos de mulet) des produits des coupes sauvages. Par conséquent, les charges du contrôle de la forêt s'en trouveraient accentuées.



Photo 3 : Vue vers l'Est. La seule route qui longe la vallée du Srou est partout entaillée en raison de l'extrême vulnérabilité des terrains argileux au ruissellement, comme ici à 8 km au sud-ouest de Kerrouchène. Bien qu'elle soit goudronnée, la route revêt la couleur ocre de l'argile (cliché de l'auteur, 6 novembre 2005).

Sight eastward. The only road which goes along the valley of Srou is cut everywhere because of the extreme vulnerability of the clayey grounds to the surface runoff, as here at 8 km in the southwest of Kerrouchène. Although it is tarred, the road takes on the ochre colour of the clay (author's photograph, November 6th, 2005).

Conclusion : des acquis en quête de valorisation

Le POS a pris fin en 2000. L'analyse de ses résultats montre les limites de leur portée spatiale et le faible engagement politique en leur faveur. Dans un cadre géographique étroit et isolé, le POS s'est intéressé à l'érosion des sols et, tardivement, aux conditions économiques des populations. Ses plans auraient débouché sur des résultats pertinents s'ils avaient été articulés avec les politiques nationales de

développement d'alors, surtout en matière de valorisation des ressources en eau à l'échelle des grands bassins versants (Administration de l'Hydraulique, 1985 à 1995). La dégradation des ressources « naturelles » dans la zone du POS a essentiellement été prise en compte pour protéger le barrage d'Ahmed-el-Hansali. Au début du POS, la gestion de l'érosion a été fondée sur un traitement classique et sans considération des revendications des populations. Alors que le POS pâtissait de l'opposition frontale des populations, l'équipe responsable expérimente, à partir de 1992, la démarche PPO qui n'a pas abouti à des résultats satisfaisants pour des raisons qui tiennent, en particulier, à l'analphabétisme, à l'absence de la société civile, à l'omnipotence des représentants de l'État et à la représentation fantaisiste des populations par leurs élus.

En 1995, le POS adopte une démarche participative (MARP) plus orientée vers le contact direct avec la population. Ce processus aboutit à la mise en œuvre des plans de GTV dont le succès, aussi relatif soit-il, réside dans sa capacité à mobiliser rapidement la population autour d'actions concrètes aussi bien individuelles comme l'arboriculture, que collectives, en particulier la PMH. Un accent important est également mis sur la reconnaissance du rôle des femmes dans le développement local. Si les interventions sur les terres privées ont relativement réussi, il n'en est pas de même pour le domaine forestier, comme en témoigne l'échec de l'AFC qui est censé traduire le juste milieu entre les objectifs sociaux, économiques, culturels et environnementaux. Le vide juridique concernant l'approche participative dans les projets de développement n'a pas permis d'organiser les acteurs qui sont handicapés par leurs faibles connaissances en matière d'écologie et de problématiques environnementales.

La zone du POS est reprise dans un nouveau projet englobant un territoire (2 350 km²) généralement érodé, situé à l'amont du barrage d'Ahmed-el-Hansali. Ce « Projet de Développement Rural Participatif du Moyen Atlas Central », dit « Projet Khénifra », a été déjà suggéré à la GTZ pour financement en 1990 (Ministère de l'Agriculture, 1990). Celle-ci a décliné la requête marocaine à la fin des années 1990, indubitablement pour des raisons liées à l'insuffisance de coopération avec l'AEF (porteur du « Projet Khénifra ») dans le cadre du POS. Par conséquent, le projet a été financé par l'Union européenne à hauteur de 75 % (Ministère de l'Agriculture, 2001). La durée initialement prévue (2001-2006) pour son achèvement a été prolongée jusqu'à 2009 en raison des problèmes de gestion qui relèvent non seulement de la superposition des procédures européennes et marocaines, mais également de la lenteur de l'adaptation des populations aux mesures engagées. L'approche de ce projet, basée sur l'expérience et les acquis du POS, n'a pas évolué significativement sur le plan de la gestion participative des forêts. Toutefois, il y a lieu de constater que certaines avancées sont enregistrées en matière de

conservation des terres marginales et péri-forestières, de l'aménagement hydro-agricole, du renforcement de l'activité de microcrédit, de la promotion du rôle de la femme rurale, d'amélioration des pistes rurales, etc. Toutes les actions ont été réalisées dans le cadre de nombreuses associations dédiées à l'organisation des populations en matière d'analyse des situations, de prise consensuelle des décisions et d'exécution contractuelle des actions.

Bibliographie

- ADMINISTRATION DE L'HYDRAULIQUE, 1985 à 1995. *Étude du plan directeur intégré d'aménagement des eaux des bassins Sebou, Bou-Regreg et Oum-er-Rbia*, Rabat, Division de la Recherche et de la Planification des Eaux, plusieurs rapports.
- AUCLAIR L., 1996. L'appropriation communautaire des forêts dans le Haut Atlas marocain, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n° 1, ORSTOM, p. 177-194.
- AUCLAIR L., 2005. De nouveaux enjeux pour de vieilles pratiques de gestion. Les *Agdals* forestiers du Haut Atlas central (Maroc), dans *Dynamique de la biodiversité et modalités d'accès aux milieux et aux ressources*, Institut Français de la Biodiversité, p. 74-79.
- BEAUDET G., 1965. Types d'implantations humaines en pays Zaïan, *Revue de Géographie du Maroc*, n° 8, p. 49-60.
- CHAMBERS R., 1994. The origins and practice of Participatory Rural Appraisal, *World Development*, vol. 22, n° 7, p. 953-969.
- COUVREUR G., 1986. L'évolution récente de la population du Haut Atlas central (1960-1982), *Revue de Géographie du Maroc*, vol. 10, n° 1/2, p. 63-75.
- DRABO B., GRELL H., PODA A., 2001. Gestion concertée des ressources agropastorales : cas du Sahel Burkinabé, dans *Élevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement*, Beuren-Stuttgart, Verlag Ulrich E. Grauer, p. 21-34.
- EL JIHAD M.-D., 1999. *L'eau dans le haut bassin versant de l'Oum-er-Rbia (Maroc) : ressources, utilisations et conflits*, Université de Poitiers, thèse de doctorat, 606 p.
- EL JIHAD M.-D., 2001. L'eau de la montagne et le pouvoir étatique au Maroc, entre le passé et le présent, *Annales de Géographie*, n° 622, p. 665-672.
- FAY G., 1979. *Groupements humains, utilisation de l'espace et structures de production dans la zone 3-4 (Moyen Atlas, Plateau central)*, Rabat, MARA-PNUD, 100 p.

- FAY (G.), 1986. – « Désagrégation des collectivités et dégradation des milieux dans le Haut Atlas marocain », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 41/42, p. 234-248.
- FAY G., 1987. Réinventer la *jema* : réflexions pour le développement des milieux pastoraux, *Bulletin Économique et Social du Maroc*, n° 159/160/161, p. 113-125.
- FAYE M., 2001. La gestion communautaire des ressources pastorales du Ferlo sénégalais : l'expérience du projet d'appui à l'élevage, dans *Élevage et gestion des parcours au Sahel, implications pour le développement*, Beuren-Stuttgart, Verlag Ulrich E. Grauer, p. 165-172.
- GOUJON P., 1977. Élevage et forêt dans le bassin méditerranéen occidental, dans *L'élevage en Méditerranée occidentale*, Marseille, CNRS, p. 1-8.
- GTZ, 1988. *ZOPP: an introduction to the method*, Eschborn, 87 p.
- GTZ, 1994. *Planning with pastoralists: PRA and more. A review of methods focused on Africa*, Eschborn, 99 p.
- GUÈYE B., Freudenberger K.-S., 1991. *Introduction à la méthode accélérée de recherche participative (MARP, Rapid Rural Appraisal) : quelques notes pour appuyer une formation pratique*, Londres, International Institute for Environment and Development (IIED), 70 p.
- GUÈYE B., 2000. La méthode active de recherche et de planification participatives (MARP) : acquis, limites et défis actuels, dans *Les enquêtes participatives en débat*, Paris, Karthala, p. 65-90.
- HITIMANA L., HUSSEIN K., 2000. La MARP en pratique : l'expérience d'une équipe multidisciplinaire au sud-est du Burkina-Faso, dans *Les enquêtes participatives en débat*, Paris, Karthala, p. 167-195.
- JOHNSON D.-L., 1995. Statut écologique et changements dans les systèmes agropastoraux du Moyen Atlas central, dans *L'Afrique du Nord face aux menaces écologiques*, Rabat, Université Mohamed V, p. 37-53.
- LAOUINA A., 2000. Le développement des espaces péri-forestiers, dans *Les espaces périphériques au Maroc et au Maghreb à l'heure de la mondialisation*, Rabat, Université Mohamed V, p. 161-182.
- LAVIGNE-DELVILLE P., 2007. Les diagnostics participatifs dans le cadre des projets de développement rural en Afrique de l'Ouest : postulats, pratiques et effets sociaux des PRA/MARP, dans *Cultures et pratiques participatives : perspectives comparatives*, Paris, L'Harmattan, p. 313-330.
- LEFÉBURE C., 1979. Accès aux ressources collectives et structure sociale : l'estivage chez les Aït Atta (Maroc), dans *Production pastorale et société*, Cambridge University Press (Cambridge) et Maison des Sciences de l'Homme (Paris), p. 115-126.
- MAHDI M., DOMÍNGUEZ P., 2009. Regard anthropologique sur transhumance et modernité au Maroc, *AGER* (Université de Saragosse), n° 8, p. 45-73.

- MARTIN J., 1981. *Le Moyen Atlas central : étude géomorphologique*, Rabat, Notes et mémoires du service géologique du Maroc, n° 258 bis, 446 p.
- MARTY A., 2001. Quelle(s) organisation(s) pour la gestion des pâturages ? Réflexion autour de quelques approches, dans *Élevage et gestion de parcours au Sahel, implications pour le développement*, Beuren-Stuttgart, Verlag Ulrich E. Grauer, p. 211-224.
- MEKOUAR M.-A., 1984. Forêt et environnement en droit marocain, dans *Forêts et environnements*, Limoges, PUF, p. 183-198.
- Ministère de l'Agriculture, 1988. *Projet Oued Srou : analyse de la situation actuelle*, Khénifra, Direction Provinciale de l'Agriculture, 364 p.
- Ministère de l'Agriculture, 1990. *Bassin versant de l'Oum-er-Rbia en amont du site du barrage Dchar-el-Oued (Ahmed-el-Hansali)*, Rabat, Ministère de l'Agriculture, 4 p.
- Ministère de l'Agriculture, 1994. *Projet Oued Srou : rapport de synthèse*, Khénifra, Direction Provinciale de l'Agriculture, 150 p.
- Ministère de l'Agriculture, 1995. *Projet Oued Srou : analyse des résultats d'une approche participative*, Khénifra, Direction Provinciale de l'Agriculture, 21 p.
- Ministère de l'Agriculture, 1999a. *Projet Oued Srou : là où il y a la participation*, Khénifra, Direction Provinciale de l'Agriculture, 38 p + tableaux et photos.
- Ministère de l'Agriculture, 1999b. *Rapport d'achèvement du Projet Oued Srou*, Khénifra, Direction Provinciale de l'Agriculture, 19 p + tableaux.
- Ministère de l'Agriculture, 2000. *Le Projet Oued Srou en chiffres (juin 1996-mai 2000)*, Khénifra, Direction Provinciale de l'Agriculture, tableaux.
- Ministère de l'Agriculture, 2001. *Projet de développement rural participatif dans le Moyen Atlas central de la province de Khénifra*, Khénifra, Service Provincial des Eaux et Forêts, Coopération Maroc/Communauté européenne, 8 p.
- NACIRI M., 1997. Les montagnes marocaines, de la centralité à la marginalisation : réflexions pour une réinsertion des massifs montagneux dans l'espace national, dans *les zones défavorisées méditerranéennes*, Paris, L'Harmattan, p. 51-69.
- POTTERS J., REEB D., ROEST-CROLLIUS M., 2003. Les progrès de la foresterie participative en Afrique, dans *Deuxième atelier international sur la foresterie participative en Afrique*, Rome, FAO, p. 273-284.

RAKOTO RAMIARANTSOA H., 2002. Politique publique et prise en charge des territoires : le local, entre reconnaissance et enjeux. Quelques exemples malgaches, *Historiens et Géographes*, n° 381, p. 311-320.

SAUVAGE C., 1963. Étages bioclimatiques, dans *Atlas du Maroc*, Rabat, Comité National de Géographie du Maroc, planche 6b et notice explicative, 31 p.